

*REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DECISIONS DU MAIRE*

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 MARS 2026**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 14 PRESENTS 11 VOTANTS 11 dont 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois de mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de SAINT-JOSEPH, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MOUCHEL, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à 2121-34).

ETAIENT PRESENTS

M. MOUCHEL Jean-Marie, Maire ;
M. SEPULCHRE De Condé Laurent, Mme, LETERRIER Sophie Adjoints ;
MM. GUERIN Stéphane, AMBROIS Christophe, LIGNY Franck-Edouard, Roland PINCHON, Mmes Nathalie MERMET-BIJON, SIMON Béangère, ROTROU Delphine, BRUNEAUX de la Salle Mireille conseillers municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRESENTES

M. CLOT Serge donne pouvoir à M. Laurent SEPULCHRE De Condé

ABSENTS EXCUSES

Mme LEFEVRE Sylvie
M. PAIN Frédéric

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme MERMET-BIJON Nathalie

Avant de commencer la séance, Monsieur Le Maire rend hommage à René Hüe, agent communal en retraite décédé récemment. M. Le Maire souligne que M. Hüe était un agent communal très impliqué pour sa commune et a toujours effectué ses tâches d'agent communal avec cœur et humilité.

Le conseil municipal observe une minute de silence pour saluer sa mémoire.

Monsieur Le Maire demande l'accord du conseil pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la demande de subvention pour la construction de la MAM /Bibliothèque. Le conseil municipal accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du 23 février 2026 : approuvé à l'unanimité

DCM 2026- 10 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération du 20 décembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Saint-Joseph ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ; Considérant les éléments susvisés ;

Présentation générale du Compte Financier 2025

	Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
Recettes	517 845.26 €	328 150.01 €	845 995.27 €
Dépenses	388 091.47 €	134 264.53 €	522 356.00 €
Résultat de l'exercice	129 753.49€	193 885.48 €	323 638.97€
Résultat antérieur reporté	196 061.68 €	-162 277.28 €	33 784.40 €
Résultat de clôture	325 815.47€	31 608.20 €	357 423.67 €
Restes à réaliser dépenses		56 534.04 €	
Restes à réaliser recettes		334 533.00 €	
Différence entre restes à réaliser		277 998 .96 €	
Résultat cumulé	325 815.47 €	309 607.16 €	635 422.63 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Saint-Joseph Ce compte Financier Unique, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DECISIONS DU MAIRE

DCM 2026-11 : AFFECTATION DU RESULTAT

Le deux mars 2026, réuni sous la présidence de Jean-Marie MOUCHEL
Après avoir entendu le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025
Considérant la régularité des opérations,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
Constatant que le compte financier unique (CFU) présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT							
Poste Comptable 050050 - SGC VALOGNES							
Budget Collectivité 22400 - SAINT JOSEPH -							
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025							
	RESULTAT CA 2024	AFFECTATION AU C/ 1068 EN 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-162 277,28 €		193 885,48 €	56 534,04 € 334 533,00 €	277 998,96 €	0,00 €	309 607,16 €
FONCT	363 583,42 €	167 521,74 €	129 753,79 €			0,00 €	325 815,47 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025						325 815,47 €	
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						0,00 €	
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						0,00 €	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						R002 325 815,47 €	
Total affecté au c/ 1068 :						0,00 €	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025							
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						D002 0,00 €	
D001	RESULTAT REPORTE	0,00 €		R001	RESULTAT REPORTE	31 608,20 €	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	325 815.47 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	325 815.47 €
Total affecté au c/ 1068 :	0 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	325 815.47 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents ou représentés
DÉCIDE d’affecter le résultat de fonctionnement de l’exercice 2025 comme suit :

325 815.47 € au compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté
0 € au compte 1068 – Affectation du résultat

DCM 2026-12 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire rappelle que les bases d'imposition sont fixées par l'état et évoluent régulièrement.
Les taux d'imposition sont fixés par les communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE de maintenir, en 2026, les mêmes taux d'imposition que 2025 à savoir :

Foncier bâti = 34,00 %
Foncier non bâti = 23,52 %
Taxe habitation : 8.66 %

CHARGE Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

DCM 2026-13 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2026 est présenté aux membres du Conseil Municipal.
Les recettes et les dépenses s'équilibrent comme suit :

Section de fonctionnement	DEPENSES		RECETTES
Charges à caractère général	792 212.47 €		792 212.47 €
Charges de personnel	296 995.63 €	Atténuation de charges	5 000.00 €
Atténuation de produits	215 500.00 €	Produits des services	16 890.00 €
Autres charges de gestion	5 000.00 €	Impôts et taxes	309 545.00€
Charges financières	48 989.00 €	Dotations et subventions	109 800.00 €
Virement à la section investissement	2 000.00 €	Autres produits gestion	19 870.00 €
Charges exceptionnelles	209 110.84 €	Reprise sur provisions	5 289.00 €
Opération d'ordre	100.00 €	Produits financiers	3.00 €
	14 517,00 €	Excédent de fonctionne- ment reporté	325 815 .47€
Section d'investissement	DEPENSES		RECETTES
Emprunts et dettes	753 773.56 €		753 773.56 €
Immobilisation incorporelle	16 700.00 €	Dotations	4 300.00 €
Immobilisation corporelle	7 283.00 €	Subvention investissement	5 000.00 €
Immobilisation en cours	93 000,00 €	Emprunts	100 700.00 €
Reste à réaliser 2025	500 000.00 €	Virement de la section de fonc- tionnement	209 110.84 €
Opération sous mandats	56 534.04 €	Restes à réaliser 2025	334 533,00 €
Opérations Patrimoniales	32 815.00 €	Amortissement	14 517.00 €
	47 441.52€	Résultat reporté	31 608.20 €
		Opérations sous mandats	6 563.00 €
		Opérations Patrimoniales	

*REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DECISIONS DU MAIRE*

			47 441.52 €
TOTAL	1 545 986.03 €	TOTAL	1 545 986.03 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le budget de la Commune de Saint-Joseph pour l'exercice 2026.

DCM 2026-14 : AUTORISATION DE SIGNATURE : SUBVENTION FONDS DE CONCOURS DETR ET TOUT AUTRE SUBVENTION– MAM BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du projet de construction d'une Maison d'Assistants Maternelles et d'une bibliothèque, une demande de subvention à l'état Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), une demande de subvention à la communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC) « fond de concours », une demande de subvention Fonds d'Investissement Rural (FIR) et une demande de subvention Caisse des Allocations familiales (CAF) sont nécessaires.

Une délibération en 2024 avait été prise par le conseil municipal pour autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes.

Le coût du projet détaillé n'ayant pas été indiqué lors de cette délibération, il convient de le mentionner.

Le coût de la construction de la MAM /bibliothèque est estimé à 494 610.00 € H.T. pour la partie MAM et 257 455.01 € H.T. pour la partie bibliothèque.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de transmettre à la CAC, à l'état, au département, à la CAF cette nouvelle délibération qui accompagne la demande de subvention pour le financement de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du fond de concours de la CAC, de la DETR, du FIR et à la CAF et de signer tous les documents s'y rapportant,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une dérogation pour le commencement des travaux auprès de la CAC, de la DETR, de la CAF, et du FIR.

DEVIS :

DCM 2026-15 : DEVIS EPARAGE

Monsieur SEPULCHRE De Condé propose un devis de 2L Paysage à Valognes pour fauchage et éparage des routes communales pour l'année 2026.

Le devis s'établit à 6 632.50 € H.T soit 7 959.00 € T.T.C.

Monsieur SEPULCHRE De Condé souligne que ce montant est identique à celui de l'année 2025.

En 2025, les travaux avaient été correctement effectués mais le délai avait été long. M. SEPULCHRE De Condé va demander que cette année les travaux soient effectués pour le 20 juin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés

DONNE son accord pour les travaux d'épavage et de fauchage des routes communales

AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande auprès de l'entreprise 2L Paysage à Valognes

INFORMATIONS :

Monsieur Le Maire informe que lors du dernier conseil un devis pour le remplacement des filets du stade avait été validé par le conseil. Après discussion avec l'entreprise, cette dernière a effectué une remise. Le devis s'élève donc à 8 544.80 € H.T soit 10 253.76 € T.T.C Le précédent devis était de 9 315.60 € H.T. soit 11 178.52 € T.T.C

Monsieur Le Maire tient à remercier les adjoints et conseillers municipaux pour ce mandat qui fut très agréable.

Monsieur Le Maire remercie Mme Sophie LETERRIER pour la qualité des bulletins municipaux établis chaque trimestre.

Monsieur Le Maire remercie M. Franck-Edouard LIGNY pour sa rédaction sur le compte Facebook.

Monsieur Le Maire remercie Mme Nathalie MERMET-BIJON pour avoir été de nombreuses fois la secrétaire de séance et pour son implication en tant que bénévole à la bibliothèque.

Monsieur Le Maire remercie M. Serge Clot pour l'aide apportée à Christophe, agent communal, lors de divers travaux sur la commune.

PROCHAINES REUNIONS :

Prochain conseil municipal : samedi 21 mars 2026 à 9h30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30.

M. MOUCHEL Jean-Marie,

Mme MERMET-BIJON Nathalie,

Maire

Secrétaire de séance

DCM 2026- 10 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

DCM 2026-11 : AFFECTATION DU RESULTAT

DCM 2026-12 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

*REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DECISIONS DU MAIRE*

DCM 2026-13 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

**DCM 2026-14 : AUTORISATION DE SIGNATURE : SUBVENTION FONDS DE CONCOURS DETR ET TOUT
AUTRE SUBVENTION– MAM BIBLIOTHEQUE**

DCM 2026-15 : DEVIS EPARAGE